



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'ordre national du Mérite



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur

ARRÊTÉ

listant les agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de la Saône-et-Loire et de l'Ain

Vu la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire - M. CHARLES (Julien),

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Ain - Mme SARLANDIE DE LA ROBERTIE (Catherine),

Sur proposition de MM. les directeurs départementaux des territoires,

Sur proposition de MM. les secrétaires généraux de préfecture,

ARRÊTENT

Article 1 : objet

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de la Saône-et-Loire et de l'Ain figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

Article 2 : exécution

M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, M. le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, M. le directeur départemental des territoires de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mâcon,

le **15 DEC. 2021**
Le Préfet de Saône-et-Loire

Julien CHARLES

Fait à Bourg-en-Bresse,

le **09 NOV. 2021**
La Préfète de l'Ain

Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de la Saône-et-Loire et de l'Ain

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
MÂCON	060000171270	MÂCON	060971270001	MÂCON	060871270001	71169 : DAVAYE 71105 : CHARNAY-LES-MACON 71235 : HURIGNY 71497 : SANCE 01370 : SAINT-LAURENT-SUR-SAONE 71270 : MACON 71 256 : SOLUTRE-POULLY 71567 : VERGISSON